

1787. — Le gage de Guêpe, jardinier au château de Rébé, est de 150 livres et 2 ânées de vin par an.

3 mars 1788. — François Cortey, prêtre prébendier de la prébende de Rébé, demeurant ordinairement au bourg et paroisse d'Amplepuis fait son testament ; demande 3 messes solennelles, à la manière accoutumée, la 1^{re} le jour ou le lendemain de son enterrement, la 2^e 40 jours après, la 3^e l'année révolue de son décès ; veut qu'il soit aumôné aux pauvres d'Amplepuis et par préférence à ses pauvres parents 100 mesures de seigle ; lègue à l'œuvre et fabrique de l'église dudit Amplepuis son calice et son aube, à condition que ses successeurs en la prébende de Rébé en auront l'usage exclusivement... lègue à Benoîte Cortey, sa sœur, la pension annuelle et viagère de 100 livres, 2 cents de fagots, 4 charges du pays de gros bois chêne conduits à sa porte tout prêts à brûler.

6 mars 1788. — Antoine et Jean-Marie Poyet, tissiers, demeurant en la paroisse d'Amplepuis, le 2^e émancipé par le 1^{er} son père, ont dit, savoir le père que son fils a sacrifié sa jeunesse et son travail jusqu'à ce moment qu'il a atteint sa 31^e année aux travaux de la commune famille, qu'il a même fait un commerce particulier auquel il a employé les moments de son loisir et de ses veilles, lequel commerce lui a procuré quelques fonds, et comme il ne serait pas juste qu'il privât son fils du bénéfice de ses peines, il déclare qu'il lui cède et abandonne tous les bénéfices qu'il a pu faire de son commerce ; en considération de ce ledit Poyet fils paye à son dit père la somme de 399 livres, pour lui aider à subsister. Si ledit père décède, sans avoir consommé ladite somme, le surplus reviendra à son dit fils.

(*A suivre.*)

P. DE VARAX.